



Une gestion dynamique

Pour accompagner les projets, répondre aux attentes des habitants et des acteurs du développement de la Métropole, 450 points de remaniement du Plan Local d'Urbanisme ont été approuvés depuis 2014. Résultat : des centaines de millions d'euros injectés dans l'économie locale.



© Max Lerouge

ET AUSSI

Vers un nouveau projet de territoire

La métropole est en perpétuelle transformation. Pour l'aménager, les élus ont plusieurs instruments à leur disposition : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), qui définit les choix stratégiques en matière d'aménagement, et le Plan Local d'Urbanisme qui en est la traduction concrète sur le terrain et édicte les règles précises d'utilisation des sols. Régulièrement ajusté, le PLU doit être maintenant complètement révisé pour répondre au nouveau projet de territoire.

Construction et aménagement de zones d'activités, de quartiers d'habitation, de voies routières, ferroviaires ou fluviales, d'espaces agricoles, d'équipements publics ou commerciaux... Le Plan Local d'Urbanisme exprime les priorités des communes de la MEL en matière d'aménagement. Au gré des mouvements démographiques, économiques ou environnementaux, les règles du PLU et les périmètres de zones sont amenés à évoluer.

Ce document essentiel pour le développement du territoire exprime les orientations politiques de la MEL, au premier rang desquelles le dynamisme économique. Depuis le début du mandat de Damien Castelain, en avril 2014, jusqu'à la fin 2016, ce sont ainsi 450 modifications du PLU qui auront été réalisées (265 en 2015). Ces remaniements auront permis ou facilité la constructibilité de plus de 150 hectares pour l'habitat, soit 5 000 à 6 000 logements, 115 hectares pour des opérations économiques et 50 hectares pour des opérations mixtes.

À travers cette gestion dynamique du PLU, la Métropole permet d'injecter de 700 à 800 M€ dans l'économie du bâtiment et des travaux publics. L'économie de l'ingénierie et de la maîtrise d'œuvre associée à ces opérations n'est pas en reste avec 100 M€ de recettes générées.

Jusqu'au 31/12, participez à l'élaboration du PLU

- Sur le e-registre de la Métropole www.lillemetropole.fr
- Par courrier
M. le Président de la Métropole Européenne de Lille
Concertation PLU2, 1 rue du Ballon
CS 50749 - 59034 Lille Cedex

Politique de la ville à vos projets !

Compétente en matière d'aménagement, d'habitat et de rénovation urbaine, la Métropole l'est désormais en politique de la ville. Celle-ci concerne 200 000 habitants de la métropole, auxquels s'ajoutent près de 160 000 habitants en quartiers dits « de veille » dans 21 communes. Ces quartiers suscitent une attention particulière de la part de l'État et des partenaires du contrat de ville parce qu'ils concentrent 85 % des logements sociaux. Le taux de chômage y est particulièrement important.

Face à ce constat, la MEL porte l'ambition d'une politique de développement et d'aménagement équitable afin d'agir sur les mécanismes d'exclusion. Sa stratégie jusqu'en 2020 s'articule autour de trois objectifs : l'emploi et le développement économique ; la cohésion sociale ; le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Investissement Territorial Intégré

L'ITI métropolitain est un instrument de mise en œuvre des fonds européens. Il s'adresse à l'ensemble des acteurs dans les quartiers prioritaires - MEL, communes, associations - mais aussi à des sociétés publiques, des entreprises, des incubateurs, des bailleurs sociaux... La direction Accompagnement et partenariats de la MEL et son service Politique de la ville instruisent les dossiers d'appels à projets. Une enveloppe de 37 M€ est ouverte. Objectif : participer à la mise en œuvre des objectifs du contrat de ville métropolitain jusqu'en juin 2018.

Deux appels à projets sont en ligne.

- Accélérer la reconversion des sites en friche, des espaces délaissés ou dégradés dans un objectif de renouvellement urbain.
- Encourager, accompagner la réhabilitation thermique des logements sociaux.

www.lillemetropole.fr

Gigantesque !

La MEL engage un chantier d'assainissement hors normes sur le canal de Roubaix, quai du Sartel. La Métropole met à niveau l'évacuation des eaux usées du quartier. Il s'agit de remplacer l'ancien collecteur à ciel ouvert du Trichon par une canalisation de trois mètres de diamètre qui va passer en siphon sous

le canal et poursuivre sur l'autre berge pour rejoindre l'Espierre. Une portion de 90 mètres du canal va être asséchée le temps des travaux. Ce projet, d'un coût de six millions d'euros, permettra de contenir les débordements en cas d'inondation et de faciliter l'évacuation des eaux usées de tout le bassin versant.



© Richard Baron/Light Motiv

